MOUDON

FORMULAIRE OFFICIEL

Demande d'autorisation pour procédé de réclame

NE SONT PAS SOUMIS A AUTORISATION : (art.2)

- Marquage et balisage de manifestations temporaires
- Plaques professionnelles, maximum 0,2 m²
- Matériel de présentation des vitrines, autocollants temporaires
- Affiches à caractère politique ou religieux
- RECLAME sur des véhicules, des bateaux, des meubles ou vêtements

CAS PARTICULIER

- Postes de distribution de carburant : art. 23 – 24
- Panneaux de chantiers : art. 19 à 22
- Drapeaux, oriflammes, banderoles, calicots : art. 23 - 24

COMPETENCE

Municipalité ☐

Voyer ☐

Département des Travaux Publics ☐

PROPRIETAIRE DU BATIMENT

_____
_____
_____

SIGNATURE :

EXPLOITANT

_____
_____
_____

SIGNATURE :

SITUATION DU PROCEDE DE RECLAME PROJETE : Façade ☐ Potence ☐ Toit ☐ Mât ☐ Terrain ☐ Autre ☐

En localité ou rue de moins de 10m de large ☐

En zone industrielle ou rue de plus de 10m de large ☐

Hors localité ☐

PROCEDE EN FACADE

Nord/Sud/Est/Ouest :.....Hauteur de pose (bas de l'enseigne).....m

PROCEDE SUR LE TOIT (art.15)

(Hors du gabarit du bâtiment)
Hauteur de pose (bas de l'enseigne) :
Le procédé ne doit pas dépasser le faîte ou un toit plat de plus de 2 mètres

PROCEDE EN POTENCE (art.16)

Hauteur de pose (bas de l'enseigne) .....m
Saillie : ..... m
Largeur du trottoir ou distance au bord de la chaussée : ..... m

PROCEDE

pour compte propre ☐ *non lumineux* ☐ *fixe* ☐
pour compte de tiers ☐ *(art.6)* *lumineux* ☐ *temporaire* ☐

DIMENSION _____ **SURFACE TOTALE PROCEDE :** _____ **SURFACE TOTALE VITRINE :** _____

COULEUR _____

TEXTE _____

Remarque _____

Date Signature du requérant .....

ANNEXES *(art.32)*

- Dessin coté (ou photomontage), exécuté à une échelle suffisante à l'intelligence du projet, indiquant pour chaque façade les dimensions, la surface de chacun des procédés de réclame
- Plan ou photographie présentant tout ou partie de l'immeuble ou de l'ouvrage sur lequel le procédé de réclame est envisagé
- Plan cadastral format A4 (Geoplanet par exemple)
- Indications des matériaux utilisés, du système d'éclairage.
- La justification du respect des dimensions maximales autorisées par procédé et en proportion de la façade, la saillie dès le nu du mur les couleurs

Formulaire à envoyer au Urbanisme et police des constructions, Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale, 1510 Moudon à urbanisme@moudon.ch